



Fribourg, le 22 septembre 2015

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Grand-Rue 27

1701 Fribourg

Consultation sur l'avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)

Madame, Monsieur,
Veuillez recevoir la réponse du PSF à la consultation citée en titre.

Constat général :

Les modifications proposées à cet avant-projet de loi d'application se contentent d'adapter la dite-loi au droit fédéral et concerne principalement l'autorité foncière cantonale (ci-après AFC) et sa commission, ainsi que les compétences du service et de la direction. Sur l'ensemble nous soutenons ce projet tel qu'il est présenté, tout particulièrement en ce qui concerne l'article 9 qui évite ainsi d'éventuel conflit d'intérêt de la part des membres et éventuels mandataires de l'AFC.

Art. 1 et 2 :

Pas de remarque

Art. 3 :

Le groupe PS soutient que l'autorité d'exécution est bien la Direction de l'agriculture. Il confirme ainsi cette décision.

Art. 5 :

Les explications du rapport sur l'art.5 concernant l'importance d'un(e), voire deux juristes pour les présidence et vice-présidence ne se retrouvent pas directement dans la loi, si ce n'est que leurs nominations se font par le Conseil d'Etat. Le groupe PS trouve judicieux que l'un de ces deux membres soit effectivement un(e) juriste.

Art. 6 à 8 :

Pas de remarque

Art. 9 :

Le groupe PS soutient et confirme l'Art. 9 dans son ensemble et la présence de l'alinéa 2. Mais il soutient la variante 2, mieux rédigé que la première proposition. Il est clair pour le PS que tous les membres de l'AFC, ainsi que les éventuels mandataires, doivent s'abstenir de toute opération qui leur permettrait à eux ou à leurs proches, de tirer parti à

des fins personnelles d'informations obtenues dans le cadre de leur activité au sein de l'AFC.

Art. 10 et 11 :

Pas de remarque particulière

Art. 12 et 27a :

Le groupe confirme que la direction est celle en charge de l'agriculture, et rejette une variante pour une autre direction

Pour le Parti socialiste fribourgeois

Nicolas Repond

Le 21 septembre 2015